

CA/AKM
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE²
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

Abidjan, le

LE DIRECTEUR GENERAL
DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1012 DU 30 NOV. 2000
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Agrément en qualité d'exportateurs
De café et de cacao.

Réf : - Arrêté interministériel n°042
de 09/10/2000.

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble des services et des usagers, les dispositions de l'arrêté n°042 du 09 Octobre 2000 portant agrément des Exportateurs de café et de cacao pour la campagne 2000/2001. Selon les termes de cet arrêté, sont agréées en qualité d'exportateurs de café et de cacao les sociétés figurant sur la liste jointe en annexe.

Je tiens au strict respect des dispositions de la présente circulaire qui est d'application immédiate.



[Signature]
K. KOSSERE

H. Amadou C.

enculpa
MINISTÈRE DU COMMERCE
no 20/10

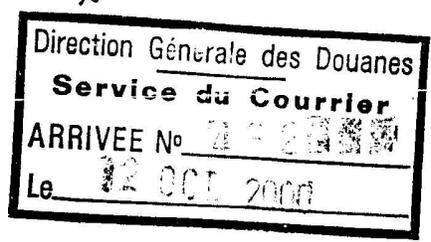
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME

HLA ED
large diffusion
SMMU
Dieu *13/10/00*

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIR
Union - Discipline - Travail



Arrêté N° 042 du 09 OCT. 2000
Portant agrément des Exportateurs de café
et de cacao pour la campagne 2000/2001

Le Ministre du Commerce
Le Ministre de L'Agriculture et des Ressources Animales
Le Ministre de l'Economie et des Finances
Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme

- Vu l'ordonnance N° 2000-583 du 17 août 2000 fixant les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation du café et du cacao;
- Vu le décret N° 2000..... du 18 mai 2000, portant nomination des membres du Gouvernement de transition, tel que modifié par le décret N° 2000-382 du 24 mai 2000 ;
- Vu le décret N° 2000-385 du 24 mai 2000, portant attribution des membres du Gouvernement de transition ;
- Vu le décret N° 99-42 du 20 janvier 2000 tel que modifié par le décret N° 2000-585 du 17 août 2000 réglementant la Profession d'Exportateur de café et de cacao ;

Après avis du Comité Interministériel sur les Produits de Base, et sur proposition de la Nouvelle Caistab - Liquidation ;

ARRETEMENT

Article 1: Sont agréés en qualité d'Exportateurs de café et de cacao pour la campagne 2000-2001, les Sociétés ci-après désignées.

Article 2: Les Exportateurs agréés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur. Une lettre des Ministres signataires du présent Arrêté précisera le cas échéant les particularités de chaque agrément.

Article 3: Le Liquidateur de la Nouvelle Caistab - Liquidation et les services concernés du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, du Ministère de l'Economie et des Finances, et du Ministère de l'Industrie et du Tourisme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Le Ministre du Commerce

Capitaine de Frégate
DJIKALOU Saint-Cyr

Le Ministre de l'Agriculture et
des Ressources Animales

Ahmed A. TIMITE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Prof. Mamadou KOULIBAËY

Le Ministre de l'Industrie et
du Tourisme

AEL N'Guessan

Ampliations:

- | | |
|---|----|
| - Cabinet du Premier Ministre | 1 |
| - Secrétariat Général du Gouvernement | 1 |
| - Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales | 5 |
| - Ministère de l'Economie et des Finances | 5 |
| - Ministère du Commerce | 5 |
| - Ministère de l'Industrie et du Tourisme | 5 |
| - Direction Générale des Impôts | 1 |
| - Direction Générale des Douanes | 1 |
| - Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor | 1 |
| - Chambre de Commerce et de l'Industrie | 1 |
| - Chambre d'Agriculture | 1 |
| - Nouvelle Caistab-Liquidation et Intéressés | 12 |
| - A.P.B.E.F.CI | 1 |
| - GEPEX | 1 |
| - J.O.R.CI. | 1 |

1. ADM SIFCA
2. AFRECO
3. AIT
4. BARRY CALBAUT
5. BPS
6. CARGILL
7. CCA
8. CEMOI
9. CEMOI TRADING
10. CIEPA
11. CIN
12. CIPEXI
13. COCAF
14. COPYCA
15. CORECA
16. DAFCI
17. DELBAU
18. ERAF
19. GAD CONTINENTAL
20. IBERO
21. IFCO
22. INTERNEGOCE
23. IVEX
24. IVOCAF
25. IVOIRIENNE DE CAFE CACAO
26. MICA0
27. NECAFF
28. OLEATECH
29. OUTSPAN
30. PROCI
31. PRONIBEX
32. SACO
33. SAIE
34. SAMEX
35. SAUPASO II
36. SEPACC
37. SIDEPA
38. SIFCA-CI
39. TROPIVAL
40. UNICAO
41. ZAMACOM